

7 bis, allée de l'île Gloriette
44093 Nantes Cedex 1

T. 02 40 08 70 20
F. 02 40 08 70 25
bp-pole-finances@chu-nantes.fr

DIRECTRICE DU PÔLE
Caroline Rauscent

**DECISION PPERF N° 10 068/2022
FIXANT LES TARIFS DES PRESTATIONS
SERVIES AUX ACCOMPAGNANTS
A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2023**

AFFAIRES FINANCIÈRES
Ronan Guiheneuf
DIRECTEUR

RECETTES
Nathalie Dolley
DIRECTRICE

CONTRÔLE DE GESTION
Caroline Rauscent
DIRECTRICE

Vu l'article L6143.7 de la loi 2016-41 du 26 janvier 2016, les tarifs des prestations servies aux personnes accompagnant des malades sont fixés, à compter du 1^{er} janvier 2023, comme suit :

- Petit déjeuner	5,75€
- Déjeuner	11€
- Dîner	11€
- Nuit (lit mis à la disposition de l'accompagnant)	13€

**CELLULE CONTRÔLE INTERNE
COMPTABLE ET FINANCIER**
Anne Passelande
RESPONSABLE

Cette décision est susceptible d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Nantes, le **12 DEC. 2022**



Nathalie Dolley
Directrice des recettes
Direction du Pôle Pilotage de l'Efficienc
et des Ressources Financières